



Un achat avec adresse inexistante!

Par **dams91**, le **29/03/2011** à **23:31**

Bonjour,

J'ai reçu par une personne de ma famille pour Noël, un coffret cadeau me permettant de préparer mon permis moto en 1 semaine au près d'une enseigne moto école, d'une valeur de plus de 1100€ acheté dans un magasin.

Il se trouve que je suis obligé d'aller sur Paris pour effectuer mon inscription, cela ne m'arrange pas, je voudrais me faire rembourser afin de changer et m'inscrire dans une école moto normale.

Ce coffret m'a été offert en pensant qu'il y avait une agence à Etampes près de chez moi comme indiqué dans le coffret noir sur blanc.

Mais après plusieurs vérifications, il se trouve que cette agence n'existe pas, de ce fait, mais t'il possible de demander le remboursement, si oui quel article juridique me permet de le demander.

Ont-ils le droit de me le refuser?

Merci par avance, cordialement. Dams91